



*COMMUNICATION ON PROGRESS*



PRODIA PLUS  
Parc Technoland  
2 allée du Lazio  
69 800 SAINT-PRIEST

H.E. Ban Ki-moon  
Secrétaire Général  
Nations Unies  
New York, NY 10017  
USA

Saint-Priest, le 23/03/2021

**Objet : LETTRE D'ENGAGEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Ayant rejoint le Pacte Mondial en 2017, Prodia Plus s'est engagé à porter les valeurs défendues par l'ONU au travers de sa politique interne. Dans cette volonté d'inscrire la Responsabilité Sociétale comme facteur de changement, Prodia Plus a intégré un pôle RSE à ses services afin de répondre aux besoins actuels et futurs.

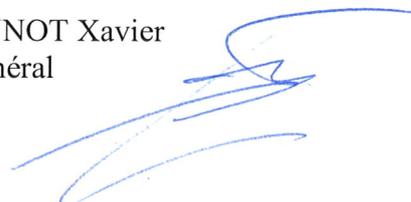
Nous officialisons par le biais de ce « Communication On Progress » l'importance et la cohérence de nos pratiques à répondre aux 4 thèmes fondamentaux. Je suis heureux d'affirmer le soutien de Prodia Plus et son réengagement envers les Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

La publicisation et la libre consultation de ce document confirme notre volonté à faire de ses principes fondateurs une ligne directrice ayant le souhait d'atteindre toutes les parties prenantes de notre sphère d'influence. Vous trouverez ci-dessous les éléments nécessaires à la compréhension et valorisation de notre engagement et de nos pratiques quotidiennes.

Avec sincérité,

Meilleures salutations,

Monsieur HUNOT Xavier  
Directeur Général



## Les 10 principes du Global Compact (Pacte Mondial)

*Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;*

*Principe 2 : à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ;*

*Principe 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;*

*Principe 4 : à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;*

*Principe 5 : à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;*

*Principe 6 : à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession ;*

*Principe 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;*

*Principe 8 : à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;*

*Principe 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;*

*Principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.*



## Principes relatifs aux Droits de l'Homme

*Prodia Plus* s'engage à respecter la déclaration des *Droits de l'Homme et du citoyen de 1789*, la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948*, appliquer de manière stricte le droit Français et Européen.

*Prodia Plus*, interagissant dans un monde ouvert et dynamique, cherche à réaliser les meilleurs choix possibles pour son activité tout en respectant les principes relatifs aux Droits Humains eu égard à l'exactitude des informations fournies par ses parties prenantes. Basé en France, *Prodia Plus*, respectant les lois nationales en vigueur, ne court aucun risque concernant les Droits de l'Homme.

Néanmoins, au-delà d'un respect normatif des lois, nous tenons à valoriser l'ensemble des actions menées par *Prodia Plus* au sein d'un *Code de Conduite*, diffusé à notre sphère d'influence afin de sensibiliser nos parties prenantes sur le respect des lois normes internationales.

## Principes relatifs aux Normes Internationales du Travail

*Prodia Plus* s'engage à respecter le droit Français et met un point d'honneur à proscrire toute pratique discriminatoire au sein de ses parties prenantes. *Prodia Plus* souhaite également lutter contre les accidents du travail par la création d'un *Document Unique* des différents postes de l'entreprise – afin de réduire à néant les risques subits par ses salariés. Suite à la crise de la COVID-19, *Prodia Plus* a favorisé l'emploi du télétravail afin de réduire les risques et permet encore de travailler à distance en accord avec les mesures gouvernementales en vigueur.

L'emploi d'entretien professionnel est également mis à l'œuvre afin d'identifier les besoins en formation du salariés et les perspectives d'évolution professionnelle.

Une *Charte RSE* à destination des fournisseurs de *Prodia Plus* a été rédigée afin de bannir toute forme de travail forcé, dissimulé et/ou d'enfants. D'une manière globale, cette *Charte RSE* engage les fournisseurs à respecter les différentes lois internationales en vigueur émises par l'OIT.



## Principes relatifs à l'Environnement

*Prodia Plus* s'engage à respecter les normes environnementales en vigueur, à favoriser les moyens de transports doux et responsables. Suite à la réalisation d'un Bilan Carbone, *Prodia Plus* sensibilise à la gestion durable des biens usuels (photocopies, matériels informatiques etc.).

Les produits invendus sont donnés à des associations locales afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Les tournées de nos employés sont optimisées afin de réduire les diverses consommations subites à l'utilisation d'un véhicule.

*Prodia Plus* s'associe à des acteurs locaux afin de recycler les marcs de café dû de son activité. La *revalorisation* est également un secteur clef de l'industrie, *Prodia Plus* collabore avec des partenaires régionaux afin de recycler les anciens distributeurs automatiques.



## Principe relatif à la Lutte contre la Corruption

*Prodia Plus* s'engage à respecter la législation Française – de ce fait, nous bannissons toute forme de corruption . Nos fournisseurs sont contraints de signer une *Charte RSE* bannissant l'emploi toute forme de corruption dans les pays dans lesquels ils interviennent.



**Prodia +  
Parc Technoland**

2 allée du Lazio - 69800 Saint-Priest

Tél : 04 72 96 32 00

[www.prodiaplus.fr](http://www.prodiaplus.fr)

